

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 3 juillet 2014.**

L'an deux mil quatorze le trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents** : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

**Excusés** : Mme CORNU Marie-Thérèse, DESROCHE Henri

**Pouvoir** : Mme CORNU Marie-Thérèse à Mme Perrin Lisa  
Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Dossier commerce multiservices
- Compte rendu du Conseil d'école
- Rythmes scolaires – tarification
- Vote des tarifs pour l'emplacement du taxi et du pizzaiolo
- Compte rendu réunion avec les Associations
- Délibération CCVT Groupement de commande voirie
- Travaux voie et passage à niveau SNCF
- Travaux voirie Conseil Général
- Compte rendu des divers syndicats
- Questions diverses.

### **Dossier commerce multiservices**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les difficultés financières rencontrées par le gérant du commerce multiservices.

Il indique que la commune a mis fin à son bail fin juin dans l'attente de la régularisation des impayés par l'octroi d'un prêt cafetier et le versement du complément.

Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement du bail, après versement du prêt cafetier à la commune. A l'occasion de la signature du nouveau bail, les 3 premiers loyers (hors charges), ne seront pas appelés par la commune.

### **Compte rendu du conseil d'école**

Les points suivants ont été abordés :

- départ de M. Reboul, directeur d'école et enseignant classe GS-CP et de Mme Schiavo, enseignante classe CE1-CE2.
- effectif à la rentrée de septembre 2014 : 89 élèves
- proposition de projet d'école pour les années 2014-2017
- lien école-collège : mise en place d'un conseil école-collège et développement des échanges entre les enseignants du primaire et du secondaire.
- bilan des projets conduits au dernier trimestre
- nettoyage du préau plus régulièrement
- un pique-nique sera proposé par la cantine pour les élèves participant à des sorties scolaires à la journée.
- garderie : problème des annulations tardives (inscription au plus tard le vendredi pour la semaine suivante)

## **Rythmes scolaires**

La réunion d'information organisée par la commune en présence des enseignants, sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 a connu une forte participation des parents d'élèves.

La nouvelle organisation se présente de la façon suivante :

✚ Horaires scolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

✚ Pour la période 15 h 30 à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi mise en place de :

Lundi : APC (activité pédagogiques complémentaires sous la responsabilité des enseignants) ou garderie sous la responsabilité de la commune.

Mardi, jeudi et vendredi : TAPS (Temps d'Accueil Périscolaire sous la responsabilité de la commune) et garderie pour les enfants de maternelle (PS et MS). Pour chaque journée de TAPS, présence de deux intervenants extérieurs, plus du personnel communal et associatif.

A l'issue de la réunion un questionnaire relatif à l'utilisation des services de la garderie, de la cantine et des TAPS (temps activité périscolaire) a été remis aux familles afin de connaître plus précisément leur besoin pour la rentrée de septembre 2014.

Après étude des questionnaires il en ressort les besoins suivants :

- garderie du matin de 7 heures 20 à 8 heures 20 : de 2 à 8 enfants
- cantine : entre 40 et 50 repas journalier
- TAPS de 15 h 30 à 16 h 30 : entre 35 et 45 enfants
- garderie à partir de 16 h 30 à 18 h 30 : environ 15 enfants pour la première demi-heure de garderie puis diminution progressive pour atteindre 2 enfants pour la période 18 h – 18 h 30.

### **N° 2014-026 - Rythmes scolaires - tarification des TAPS**

Monsieur le Maire présente le projet d'organisation pour la rentrée 2014 suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et notamment l'organisation des temps d'accueil périscolaires (TAPS). Il indique que ceux-ci seront mis en place à compter de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre et uniquement pour les enfants des classes GS à CM2. Pour le mois de septembre l'ensemble des enfants présents de 15 h 30 à 16 h 30 bénéficieront d'un service de garderie gratuit.

Afin de financer ces activités, il propose de fixer le tarif des TAPS qui sera applicable aux familles de la façon suivante : 1 euro de l'heure par séance et par enfant.

Pour les enfants de maternelle (PS et MS), ils seront pris en charge toute l'année en temps de garderie, de 15 h 30 à 16 h 30. Le financement sera assuré par la commune et aucune participation financière ne sera demandée aux familles pour ces enfants scolarisés en maternelle (PS et MS).

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- DECIDE de fixer la participation des familles aux TAPS à 1 € de l'heure par enfant et par séance.
- DIT que les enfants de maternelle (PS et MS) qui seront présents de 15 h 30 à 16 h 30 seront pris en charge gratuitement par la commune.
- DIT que pour le mois de septembre 2014 la commune prendra en charge le coût de garderie pour la période de 15 h 30 à 16 h 30 pour l'ensemble des enfants présents.
- DIT que cette participation sera demandée aux familles par l'association cantine garderie par conventionnement commune/association cantine garderie.

### **N° 2014-27 – Redevance d’occupation du domaine public par un commerçant ambulant de pizza à emporter.**

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Thiepond, commerçant ambulant pour la vente de pizza à emporter. Il indique que ce dernier stationnera tout les vendredis de 17 h à 21 heures sur le parking situé vers le bâtiment vestiaire. Il propose de signer une convention et de fixer une redevance annuelle de 150 euros pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation du domaine public avec M. Thiepond.
- FIXE le montant de la redevance annuelle à 150 euros, payable annuellement.
- CHARGE Monsieur le Maire pour établir les titres de recettes correspondants.

### **N° 2014-28 – Stationnement de Taxi sur la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d’autorisation faite par M et Mme Bouloud pour le stationnement d’un taxi sur la commune. Il propose d’émettre un avis favorable à cette demande qui apportera un nouveau service à la population. Ce dossier doit également être validé par les services de la préfecture. Il indique que M. Mme Bouloud accepte de prendre en charge les frais liés à la matérialisation de cet emplacement (peinture et panneau) qui se situera sur le parking de la place.

Le conseil municipal, après délibérations :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- CHARGE Monsieur le Maire, dès validation par les services de la préfecture de l’autorisation de stationner, de matérialiser l’emplacement sur le parking de la place du village et d’émettre le titre de recette relatif aux frais engagés conformément aux accords conclus avec M. Bouloud.

### **Compte rendu réunion avec les Associations**

La rencontre prévue entre le Maire les adjoints à la vie associative et l’ensemble des associations de la commune s’est bien déroulée. Une nouvelle association a vu le jour « Les foulées du Pas’sage » dont l’objet est la course à pied.

Différents points ont été soulevés à savoir :

- site internet : demande de la mairie pour que chaque association rédige un texte pour présenter son association.
- point sur les clefs
- boîte aux lettres : demande de l’association Les foulées du Pas’sage pour une boîte aux lettres.
- panneau de basket situé à la salle des fêtes à réparer
- porte de l’église côté nef plus deux portes à repeindre
- pose de faïences wc vestiaire 3
- voir fuite local rangement vestiaire
- produits d’entretiens pour la salle Mont-Blanc à vérifier
- demande d’un point d’information centralisé sur la commune

**N° 2014- 029 : OBJET** : *Marchés Publics* - Création d'une convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée qu’une convention de groupement de commandes avait été constituée entre la Communauté de communes et ses Communes membres afin de choisir un prestataire commun, par le biais d’un marché public à bons de commandes, en vue de la réalisation

des travaux d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire. Ledit marché public arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

Par conséquent, il est proposé aux Communes membres de constituer une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour les années 2015 à 2018.

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer avec le ou les entreprises le marché public et de le notifier. Néanmoins, chaque membre du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

Conformément à l'article 8-III du Code des Marchés Publics, une Commission d'Appel d'Offres sera constituée, et composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, sera désigné un suppléant.

Aussi, la Commune de Le Passage désigne comme membre titulaire M. Gabriel GRIVOLLA, et comme suppléant M. Laurent MICHEL, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est présidée par le représentant élu de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, à savoir Monsieur Pascal PAYEN, Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, ou Madame Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente à la vie sociale de la Communauté de communes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres ainsi que le rôle du coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018 ainsi que l'élaboration d'une convention de groupement.
- ACCEPTE que la Communauté de communes Les Vallons de la Tour soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.
- PREND ACTE des noms des membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.
- AUTORISE le Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour à lancer le marché de travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour les années 2015 à 2018.
- AUTORISE le Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, ou en cas d'empêchement un Vice-président de la Communauté de communes, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **Travaux voie et passage à niveau SNCF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux prévus par la SNCF en 2015 sur les voies et passage à niveau de la commune. Les passages à niveaux seront fermés à la circulation et

des déviations seront mises en place. D'autre part la SNCF envisage la suppression du passage à niveau situé au hameau du villard. Ce dossier est à l'étude actuellement, puis à l'issue, une proposition sera faite à la commune si l'opération semble réalisable.

### **Travaux voirie conseil général**

Le conseil général a prévu la réfection de la route départementale de l'église jusqu'au passage à niveau et du rond-point jusqu'à la route RD1006 à Saint Didier.

### **Compte rendu des divers syndicats**

#### **Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la haute bourbre (SMEAHB):**

Les principaux points abordés sont :

- Présentation du syndicat aux nouveaux élus
- Recherche des fuites sur les réseaux (perte de 30 %)
- Changement des compteurs d'eau anciens
- Changement des tuyaux éternit encore présent sur le réseau
- Sectorisation du réseau pour limiter les zones de coupures d'eau en cas de problèmes

#### **Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la bourbre (SMABB)**

L'ordre du jour principal était la présentation et vote du compte administratif 2013.

#### **SICTOM**

Les actions menées par le SICTOM seront portées sur le tri des déchets afin d'encourager le tri donc la réduction des ordures ménagères.

#### **Syndicat des collèges**

Avis favorable du conseil général de l'Isère pour reprendre le gymnase sous réserve de la conformité des équipements.

#### **SEDI - syndicat des énergies de l'Isère**

Election du président et des membres du bureau. M. Lachat a été reconduit dans ces fonctions de président. Claude Albert a été élu vice-président en charge de l'administration générale.

### **Compte rendu commission urbanisme**

La commission a étudié le permis d'aménager déposé par M. Boulon et a émis un avis favorable à ce dossier.

### **Questions diverses**

**Tribunal administratif** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tribunal administratif a rejeté la demande de M. et Mme Batagne qui contestaient le titre de recette émis par la commune de Le Passage à leur encontre pour le paiement de la participation pour voies et réseaux (PVR) suite à la construction de leur maison.

### **Centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet qui soutient l'initiative de l'association du Carillon Rhonalpin qui souhaite que chaque commune fasse sonner les cloches de l'église le 1<sup>er</sup> août 2014 entre 14 et 15 heures pour une durée de cinq minutes afin de commémorer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de la première guerre mondiale.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire pour faire le nécessaire.

**Compte rendu commission bâtiments :**

- la vitre cassée de la garderie a été changée
- un judas a été posé sur la porte du préau
- des têtes thermostatiques électroniques seront installées sur les radiateurs des salles de classes.

**Compte rendu commission voirie :**

- la vidange de la fosse septique du bâtiment de la cure et du bac à graisse de la cantine a été effectuée. Un contrat annuel d'entretien du bac à graisse de la cantine sera proposé à la commune en fin d'année afin d'effectuer la vidange régulièrement.
- les travaux prévus vers la propriété Guillet ont été réalisés ainsi que le curage de certains fossés.

La séance est levée à 23 heures.